



## Assurance vie et succession

Par **bricon**, le **12/03/2011** à **23:50**

Bonjour,

Ma mère est décédée en février dernier. Elle vivait avec mon frère les 5 dernières années de sa vie. elle a souscrit des assurances vie où mon frère est le seul bénéficiaire. En ce qui concerne le reste de la succession, il n'y a rien pour moi : tous les comptes sont à zéro, pas d'immobilier, quelques bijoux sans valeur (bijoux fantaisies, meubles d'aucune valeur). Les assurance vie représente un montant mini pour la seule connue de 37.000 euros. Mon frère me ment et me cache ce que maman aurait pu lui prévoir d'autres. J'ai découvert un compte à son nom avec une forte somme d'argent dessus (mon frère n'a jamais travaillé). Je pense que ma mère, outre toutes ses dépenses qu'elle prenait en charge, lui versait de l'argent sur ce compte.

Je me sens complètement déshéritée. Que puis-je faire ?

Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **00:14**

Vous pouvez demander les relevés de compte sur 10 ans pour voir s'il y a eu des versement vers le compte de votre frère pouvant être réintégrés dans la succession comme donation. Vous pouvez aussi contester l'assurance-vie si les primes étaient d'un montant disproportionné vis à vis des moyens de l'assuré et les réintégrer dans la succession